



## Divorce compliqué

-----  
Par clement\_clem

Bonjour,

Après de longs moments de réflexion je pense sérieusement à me séparer de ma femme.  
Je ne m'entends plus du tout avec elle, nous n'avons plus les mêmes convictions et les mêmes buts, etc...

Nous avons trois enfants, dont deux adultes qui vivent chez eux. Et un petit de 9 ans.  
Ma femme était en arrêt maladie depuis 3 ans et a repris depuis juillet dernier 2 heures par semaines et ne compte pas reprendre le travail à plein temps.  
Pour ma part je travaille à plein temps, avec un bon salaire.  
Une maison, deux voitures, rien d'extraordinaire.

Je me pose juste la question, en cas de divorce. Que pourra me demander (financièrement) ma femme sachant qu'elle ne travaille quasiment pas et qu'elle aura très probablement la garde de notre fils ?

Merci de votre réponse.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous êtes mariés ? Depuis quand ? Avec contrat ? Les enfants "adultes" font des études ?

-----  
Par clement\_clem

Bonjour,

Oui, nous sommes mariés depuis 25 ans. Pas de contrat de mariage.  
Les grands enfants ont fini leurs études et travaillent.

-----  
Par kang74

Donc déjà la moitié de tous les biens (dont les économies mises sur des comptes perso) sont à elle .

Il faudra anticiper le sort de tous les biens .

Vous lui devrez une pension de secours , qui peut prendre la forme d'une jouissance de bien commun gratuite ou de prise en charge des crédits : le principe étant que pendant la durée de la procédure, vous ayez les mêmes capacités à assumer vos charges .

Enfin chaque parent a une obligation envers ses enfants et doit l'assumer financièrement par rapport à ses revenus .

Enfin suivant les choix du couple pour favoriser la carrière de l'un ou de l'autre, il peut y avoir une prestation compensatoire à devoir ; notamment si elle a diminué ses heures de travail pour élever vos enfants , ou vous suivre par rapport à des contraintes pro .

Quand on est celui qui gagne le plus , on a tout intérêt à essayer d'en passer par l'amiable dans une proposition honnête .

Mieux vaut partir sur une prestation compensatoire intéressante pour elle directement que de partir sur une procédure contentieuse avec 2 ans de pension de secours pour au final devoir quand même une PC .

Il faut prendre un avocat ( obligatoire) il faut savoir l'écouter et lui faire confiance .

-----  
Par StephaneB

Bonjour

Pourquoi êtes vous si certain que votre femme aura la résidence du gamin ?  
N'envisagez vous pas une résidence alternée ou même, soyons fou, d'avoir la résidence et Madame un DVH ? Surtout que si elle est malade, il sera peut-être dur pour elle de s'occuper correctement d'un enfant et de se soigner.

-----  
Par clement\_clem

Bonjour,

Parce que je travaille essentiellement en déplacement, environ 70/80% de me temps. Cela fait parti de l'emploi que j'occupe.

Elle n'est plus malade, elle ne travaille que quelques heures par semaines, environ 10/12h par mois, car elle a demandée a son employeur de reprendre comme cela pour le moment. Avant, elle travaillait 15/20h par semaine. Mais pas pour pouvoir s'occuper de notre fils.

-----  
Par kang74

Euh ..."Mais pas pour pouvoir s'occuper de notre fils".

Dans les arguments au niveau de la justice , il faut quand même être cohérent .

Si vous dites ne pas vous en occuper pendant vos déplacements qui occupent 70% de votre temps et que vous dites qu'elle ne réduit pas son activité pour s'occuper de l'enfant , qui s'en occupe en fait ?? Il gère sa santé , sa scolarité, son éducation , tout seul ?

C'est pour cela qu'en ce qui concerne la prestation compensatoire, une simple diminution des horaires ou un arrêt ponctuel de son activité est un motif suffisant ( qu'importe qu'elle prenne le temps aussi de se soigner, de faire les boutiques ou d'aller au cinéma )surtout avec 3 enfants qui sont venus ponctués sa vie professionnelle .

Le simple fait d'être en déplacement 70% de votre temps ET de ne pas payer nourrice et femme de ménage fait qu'il y a motif à compensation difficilement contestable .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, je suppose que vous ne laissez pas votre fils de neuf ans à l'abandon quand vous partez. Quelles mesures avez-vous prises pour que quelqu'un veille sur lui pendant vos absences, puisque sa mère ne s'en occupe pas ?

-----  
Par clement\_clem

Bonjour,

Ce que je voulais dire c'est qu'elle n'a pas fait moins d'heures qu'avant.

Il s'est passé un certain temps entre les deux grands et le dernier, ce n'est pas pour autant qu'elle a chercher a travailler plus.

A noter également que si j'occupe cet emploi actuellement (depuis 6 ans) c'est parce que cela devenait difficile avec mon salaire d'avant et son petit salaire, c'est une des raisons de mon changement de profession. A l'époque, les deux grands étaient à la maison.

-----  
Par kang74

Vous avez les grandes lignes et vous avez aussi remarqué qu'il faut bien faire attention à ses arguments

On ne va rentrer dans un débat mais la justice considère que le choix d'avoir des enfants appartient aux deux, et que l'un dans l'autre, même si des adolescents sont plus autonomes sur certains points ils ont toujours besoin d'adulte pour leur suivi .

Par de là, si le couple n'a pas fait le choix de prendre nourrice, garderie, etc , il fallait bien qu'un des parents adapte son activité professionnelle .

Ce choix vous le faites d'ailleurs aussi au moment de la séparation, donc ce n'est pas qu'une histoire de choix de Madame : il ne vous vient pas à l'idée d'adapter votre activité pour demander la résidence du petit dernier .

Même si la prestation compensatoire n'a rien d'automatique, 25 ans de mariage et 3 enfants, sans faire appel à des professionnels pour les garder ou gérer la maison,et disparité de revenus, je serai étonné qu'une demande de prestation compensatoire n'ait pas une suite favorable .

Ce pourquoi si après avoir fait le point avec un avocat, celui ci vous conseille un divorce amiable, avec proposition de PC à un moment ( pas forcément au départ)il faut lui faire confiance .

Après , bien évidemment, si Madame ne veut pas divorcer, il n'y aura pas d'autres choix que de partir sur du divorce contentieux.

Vous pouvez déjà dans un premier temps anticiper certains points, notamment changer les mot de passe de certains accès ( pensez au navigateur qui les retient), faire des copies des papiers importants /pertinent et les mettre ailleurs... et surtout consulter un avocat .

C'est ce dernier avec des éléments tangibles comme revenus, crédit et biens pourra déjà envisager les conséquences de manière plus fines.